

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1064

présenté par

M. Thierry, M. Fournier, Mme Belluco, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et dans les parcs naturels marins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'exclusion de certaines zones protégées des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de productions d'énergies renouvelables en mer. Au-delà des parcs nationaux, cet amendement propose d'exclure les parcs naturels marins.

L'océan est un foyer de biodiversité. Le littoral français abrite de nombreuses espèces marines et renferme de nombreuses de zones essentielles pour l'équilibre nos écosystèmes. La France a le deuxième domaine maritime au monde. Nous avons une responsabilité particulière en matière de préservation de l'océan.

Si le développement d'énergies décarbonées est essentiel, il ne saurait se faire au détriment de ce bien commun. Au même titre que les parcs nationaux, les parcs naturels marins présentent de forts enjeux de conservation.